

Union Nationale des Syndicats Autonomes

Mai 2021

Rémunération de la Catégorie C : Revalorisation au 1^{er} avril 2021

Le gouvernement, par la voix de la Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques, a annoncé une hausse des grilles indiciaires au 1er avril 2021. Le décret a été publié au Journal officiel du 9 avril 2021 (Décret n°2021-406 du 8 avril 2021).

La valeur du point d'indice n'a toujours pas été réévaluée depuis 2017. C'est ce gel qui conduit le gouvernement à compenser pour arriver au niveau du SMIC.

Des points d'indice supplémentaires pour les agents publics les moins rémunérés

L'UNSA, avec d'autres organisations, réclame régulièrement une réévaluation des grilles indiciaires afin d'éviter des rémunérations inférieures au SMIC. Le gouvernement a décidé d'attribuer des points d'indice aux agents concernés.

Augmenter les grilles des agents de catégorie C : une exigence de l'UNSA



Grilles Catégorie C au 1er avril 2021

Valeur du point d'indice majoré = 4.6860 € à compter du 1.02.2017

C 1 Adjoint Administratif / Agent d'Entretien Qualifié / Agent des Services Hospitaliers Qualifié de classe normale

Situation au 01 01 2021			Situation au 01 04 2021	
ECHELON	Durée	Indice Majoré	Indice Majoré	Gain en points
12	-	382	382	0
11	4 ans	372	372	0
10	3 ans	363	363	0
9	3 ans	354	354	0
8	2 ans	348	348	0
7	2 ans	342	342	0
6	2 ans	337	337	0
5	2 ans	335	336	+ 1
4	2 ans	333	335	+ 2
3	2 ans	332	334	+ 2
2	2 ans	331	333	+ 2
1	1 an	330	332	+ 2

C 2 Adjoint Administratif Principal de 2^e classe / Ouvrier Principal de 2^e classe / Conducteur Ambulancier
Agent de Maîtrise / Dessinateur / Agent des Services Hospitaliers Qualifié de classe supérieure / Aide-soignant

Situation au 01 01 2021			Situation au 01 04 2021	
ECHELON	Durée	Indice Majoré	Indice Majoré	Gain en points
12	-	420	420	0
11	4 ans	412	412	0
10	3 ans	404	404	0
9	3 ans	392	392	0
8	2 ans	380	380	0
7	2 ans	365	365	0
6	2 ans	354	354	0
5	2 ans	346	346	0
4	2 ans	338	338	0
3	2 ans	336	336	0
2	2 ans	334	335	+ 1
1	1 an	332	334	+ 2

C 3 Adjoint Administratif Principal de 1^{ere} classe / Ouvrier Principal de 1^{ere} classe / Conducteur Ambulancier Principal Agent de Maîtrise Principal / Dessinateur Principal / Aide-soignant Principal

Situation au 01 04 2021 = idem 01 01 2021					
ECHELON	Durée	Indice Majoré			
10	-	473			
9	3 ans	450			
8	3 ans	430			
7	3 ans	415			
6	2 ans	403			
5	2 ans	393			
4	2 ans	380			
3	2 ans	368			
2	1 an	358			
1	1 an	350			